



Bordeaux, le 25 mars 2014

Section Académique de Bordeaux



AFFECTATION DES NON TITULAIRES

Le serveur est ouvert du lundi 24 mars au lundi 7 avril 2014.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① Les participants :

Peuvent participer au mouvement les contractuels justifiant d'une affectation au cours de l'une des trois années scolaires suivantes : 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014.

② Les barèmes :

↪ **10 points** par admissibilité. Les admissibilités sont cumulables.

↪ **5 points** par enfant de moins de 20 ans au 31 août 2014 et enfant à naître pour toute grossesse constatée au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

↪ **1) 25 points** par année complète en qualité de contractuel (début du contrat entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre, fin du contrat entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours).

2) 15 points par année incomplète, quelle que soit la durée du service en tant que contractuel.

3) 10 points par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.

Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3 pour la même année scolaire.

↪ **500 points** pour les contractuels en CDI.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le 8 avril 2014 pour vérification et modification à l'encre rouge si besoin.

- Envoi des dossiers vérifiés accompagnés des justificatifs et accusé de réception le 5 mai 2014 au plus tard par la voie hiérarchique.

Vous trouverez ci-joint une fiche de suivi à nous retourner avec une copie des pièces justificatives pour que nous puissions vérifier votre dossier.

Sylvie BERGEON